

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

7 mai 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 7 mai 2018, à 20 h 17, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{mes} Alexandra Fortier-Demers, conseillère
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : Aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

117-05-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 23 avril 2018
6. Administration
 - 6.1 Règlement n° 525 – Précision administrative article 1
 - 6.2 Participation au projet de la mise en commun d'une ressource en Santé Sécurité au travail – MRC de Témiscamingue
 - 6.3 Mise en commun des équipements municipaux – Définition des besoins
7. Loisirs et culture
 - 7.1 Avis de motion – Règlement n° 529 – Tarification des loisirs (Aréna et piscine)
 - 7.2 Présentation – Règlement n° 529 – Tarification des loisirs (Aréna et piscine)
 - 7.3 Convention de services – Centre régional de services aux bibliothèques publiques Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec (CRSBP ATNQ)

8. Divers
9. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

118-05-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2018

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

119-05-18

RÈGLEMENT N^o 525 – PRÉCISION ADMINISTRATIVE ARTICLE 1

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit des dépenses en immobilisations et un emprunt de 565 000 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement et de la machinerie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est décrit en termes généraux et qu'il permet d'effectuer des dépenses en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère (MAMOT), la définition en termes généraux doit être minimalement décrite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 doit être précisé;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1, il y a lieu de procéder à l'ajout suivant :

Que les dépenses comprennent ce qui suit :

- Voirie/transport et piste cyclable : acquisition d'équipement roulant et travaux d'infrastructures;
- Aqueduc/égout : acquisition d'équipement, études et travaux d'infrastructures;
- Bâtiments municipaux en matière de loisirs et culture : acquisition d'équipement, études et travaux d'amélioration.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'ajout à l'article 1 du règlement n° 525 comme mentionné ci-dessus.

DE TRANSMETTRE une copie au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-05-18

PARTICIPATION AU PROJET DE LA MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE EN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL – MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT l'obtention par la MRC de Témiscamingue, d'un financement de 38 338 \$ en vertu du programme « d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'un projet d'embauche d'une ressource en santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;

CONSIDÉRANT la demande formulée par certains directeurs généraux des municipalités locales de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les obligations de tout employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'engage à assurer la gestion du projet ainsi que la gestion de la ressource qui sera éventuellement embauchée;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet seront facturés à parts égales parmi les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE présentement 10 municipalités ont démontré de l'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes de réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale doit être rédigée;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres de l'entente intermunicipale doivent rejoindre les attentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre sa participation au projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE POURSUIVRE la participation au projet de mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – Volet prévention.

DE S'ASSURER que l'entente intermunicipale indique que les coûts du projet seront répartis en parts égales avec les autres municipalités participantes.

QUE la Ville de Ville-Marie soit pourvue d'un service adéquat selon ses attentes et objectifs.

QUE la participation financière de la Ville soit à la hauteur de ses capacités budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-05-18

MISE EN COMMUN DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – DÉFINITION DES BESOINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Béarn agit comme organisme responsable du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé au ministère a été approuvé et que l'aide financière est de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit confirmer ses besoins en équipements;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics dépose la liste des équipements qui seront utiles pour la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des équipements nécessaires aux besoins de la Ville comme déposée par le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

122-05-18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 529 – TARIFICATION DES LOISIRS (ARÉNA ET PISCINE)

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n^o 529 – Tarification des loisirs (Aréna et piscine).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

123-05-18

PRÉSENTATION – RÈGLEMENT N^o 529 – TARIFICATION DES LOISIRS (ARÉNA ET PISCINE)

M. Yves S. Bergeron, conseiller, présente le projet de règlement n^o 529 – Tarification des loisirs (Aréna et piscine).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-05-18

CONVENTION DE SERVICES – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES
AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET
NORD DU QUÉBEC (CRSBP ATNQ)

CONSIDÉRANT QUE la convention de services doit être revue;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir une entente avec le réseau biblio afin d'offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention de service est déposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le projet de convention de services comme déposé.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

125-05-18

RÈGLEMENT N^o 527 – PRÉCISION ADMINISTRATIVE DE
L'ARTICLE 3

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit la modification de l'article 1 du règlement n^o 510;

CONSIDÉRANT QUE cette modification ne vise qu'à préciser certains objets de la demande;

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère (MAMOT), il est préférable qu'aux fins juridiques, une nouvelle estimation des coûts soit déposée au règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 doit être précisé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 sera remplacé et décrit de la façon suivante :

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, de procéder à des travaux d'améliorations intérieurs, de procéder à des achats d'équipement et à procéder à l'achat pour de l'éclairage DEL de l'aréna Frère-Arthur Bergeron selon l'estimation des coûts révisés préparés par Trame Architecture le 1^{er} juin 2016 et le 1^{er} novembre 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, ainsi que tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Martin Lecompte, directeur général de la Ville de Ville-Marie, en date du 3 mai 2018. Que l'estimation des dépenses incluent les dépenses réelles de la PHASE I au montant de 776 358 \$, un montant estimatif de 888 425 \$ provenant de la

soumission reçue pour la PHASE II et d'un montant 173 060 \$ qui prévoit la dépense des frais de surveillance, de financement et d'imprévus lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » « B » et « C ».

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au remplacement de l'article 3 du règlement n° 527 comme ci-dessus mentionné.

DE TRANSMETTRE une copie au ministère (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-05-18

POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE, SANS DROGUE NI ALCOOL ET SÉCURITAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire se doter d'une politique pour un environnement sans fumée, sans drogue ni alcool et sécuritaire en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE le projet est déposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permet d'assurer la santé et la sécurité au travail des employés;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer la productivité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire s'assurer de l'équité entre les salariés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'assurer de suivre la législation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la politique comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127-05-18

APPEL D'OFFRES VM-2018-ST-05 - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE - PHASE II – ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2018-ST-05 « Réfection de l'enveloppe – Phase II – Aréna Frère Arthur-Bergeron » s'est déroulée le 26 avril 2018, à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE trois offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes :

- Construction N.G. Roy inc.;
- Construction Triax inc.;
- Maçonnerie Gilles Caya inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2018-ST-05 « Réfection de l'enveloppe – Phase II – Aréna Frère Arthur-Bergeron » à Construction N.G. Roy inc. au montant de 1 021 488,99 \$, taxes incluses, selon les conditions de l'appel d'offres.

D'AUTORISER le maire, M. Michel Roy ainsi que le directeur général, M. Martin Lecompte à signer le contrat au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-05-18

PONT DE BOIS – QUAI PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a récemment constaté une faiblesse du pont;

CONSIDÉRANT QU'actuellement l'accès est interdit;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics mentionne que le pont devrait faire l'objet d'une vérification technique par un ingénieur qualifié;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la sécurité publique, la Ville se doit de procéder à la vérification de l'infrastructure le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'obtenir une offre de service professionnelle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER une offre de services professionnels à SNC Lavalin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-05-18

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire se positionner formellement contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent agir comme de véritables partenaires qui travaillent au quotidien sur le terrain à contrer les effets de la banalisation de la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de s'unir pour agir.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beaugard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie s'unisse à l'ensemble des municipalités participantes contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-05-18

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - INTERSECTION NOTRE-DAME-DE-LOURDES ET DES OBLATS NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire améliorer la sécurité routière et la sécurité des piétons à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE la rue Notre-Dame-de-Lourdes comprend deux voies pour circuler, soit une dans chaque sens;

CONSIDÉRANT QUE le marquage sur la chaussée est envisagé;

CONSIDÉRANT QUE ce marquage sur la chaussée permettra d'éviter que les véhicules souhaitant tourner à droite se déplacent du côté droit de la rue avant d'amorcer un virage;

CONSIDÉRANT QUE ce marquage sur la chaussée permettra d'améliorer la sécurité pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec sera informée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie procède au marquage sur la chaussée dès que possible.

D'INFORMER la Sûreté du Québec afin qu'il soit en mesure de faire respecter la sécurité routière à cette intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-05-18

MOTION DE FÉLICITATIONS – M^{ME} CLAIRE BOLDOC PRÉFÈTE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Claire Bolduc préfète de la MRC de Témiscamingue accède à la présidence de la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Bolduc est citoyenne de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Bolduc forte de ses expériences antérieures saura faire avancer les dossiers aux bénéfices de tous nos citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADRESSER une motion de félicitations à madame Claire Bolduc préfète de la MRC de Témiscamingue pour sa nomination comme présidente de la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-05-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.